

Renseignements formation

Annabelle Béjanne • abejanne@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX
 Rue de la Science, 4
 B - 1000 Bruxelles
 Tél. : +32 (0)2 533 10 15
 Fax : +32 (0)2 534 89 81
 ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ TVA 21 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
1 jour	850 € HT	700 € HT

* Tarif réservé aux collectivités locales.

100 € HT de réduction pour toute inscription reçue avant le 15/09/2010

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte n° 210-0046892-93 au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Date et lieu de la formation

JEUDI 25 NOVEMBRE 2010
THON HÔTEL BRISTOL STEPHANIE
 AVENUE LOUISE, 91 - 93
 1050 BRUXELLES
 TÉL : +32 (0)2 543 33 11

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la formation.

IFE

☐ **OUI**, je m'inscris à la formation "**Partenariats Public-Privé**" (code 24808) du jeudi 25 novembre 2010

☐ **OUI**, je m'inscris avant le 15 septembre 2010 je bénéficie de 100 € HT de réduction

Nom et prénom _____

Société _____ Fonction _____

Secteur d'activité _____

N° de TVA _____

Adresse _____

Code postal 1111 Ville _____

Tél. _____ Fax _____ E-mail * _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

24808 NABE

Intervenants

Journée animée par

Éric Gillet

Stéphane Collin

Christophe Dubois

CMS DEBACKER

Véronique Vanden Acker

FIELD FISHER WATERHOUSE

LLP

Marc Derycke

DELOITTE

Jean-François Ronveaux

CHRH

Bruno Verbaere

BOUYGUES BELGIUM

-100 € HT
 pour toute inscription
 reçue avant le
 15/09/2010

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Quelle stratégie mettre en œuvre ?

- Arrêts de la CJUE, communication de la Commission européenne du 19/11/2009... : quelles évolutions ?
- Quelles sont les conditions juridiques et financières à respecter pour réussir un PPP ?
- Comment répartir les risques entre les parties ?
- Bénéficiez d'expériences réussies dans différents secteurs d'activité

www.ifebenelux.com



JEUDI 25 NOVEMBRE 2010 ■ THON HÔTEL BRISTOL STEPHANIE ■ BRUXELLES

Partenariats Public-Privé

JEUDI 25 NOVEMBRE 2010

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Éric Gillet**

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ



À qui s'adresse cette formation ?

- Bourgmestres et échevins
- Directeurs financiers
- Directeurs administratifs
- Receveurs communaux
- Conseillers et responsables juridiques
- Avocats
- Investisseurs
- Responsables du secteur bancaire

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Analysez le marché des PPP et ses perspectives face à la crise
- Faites le point sur les meilleurs montages réalisés ou en cours de réalisation
- Bénéficiez de retours d'expériences réussies dans des domaines stratégiques

Quelle est la méthode de travail ?

- Les intervenants ont été choisis pour leur compétence et leur pratique en matière de PPP
- Une large place est laissée aux questions et échanges avec vos homologues
- Une documentation spécialement élaborée pour cette journée

8h45 Accueil des participants

9h00 PPP : quel est le régime juridique applicable ?

Quels nouveaux enjeux ?

- La définition du PPP : illustrations
- La réglementation des marchés publics et leur application à la procédure de sélection du partenaire privé et d'attribution du « marché »
 - *Quid* lorsque la réglementation des marchés publics ne s'applique pas ?
 - Quels sont les derniers développements jurisprudentiels au niveau communautaire ?
 - Aménager au mieux la procédure de sélection du partenaire privé
- L'opération de structuration du PPP : l'étape fondamentale autour des points juridiques suivants
 - Impact et optimisation fiscale
 - Traitement budgétaire de l'opération
 - Statut des biens
 - Capacité de filialiser et statut de la filiale...

Véronique Vanden Acker

Avocat Associé

FIELD FISHER WATERHOUSE LLP

10h15 La société dédiée : véhicule d'exécution du PPP

- Comment constituer la société dédiée ? Qui sont les fondateurs ?
 - L'impact du droit administratif
- Quelle forme de société choisir ? Pour quelle durée ?
- Comment assurer la responsabilité du partenaire privé ?
- Quelles règles de gouvernance adopter ? Quels contrôles sur l'exécution du marché et le fonctionnement de la société ?

Stéphane Collin & Christophe Dubois

Avocats

CMS DEBACKER

11h15 Pause-café

11h30 Répartition des risques et financement de projet

- Financement de projet - Financement d'entreprise
- Parties prenantes au projet et principaux risques
- Répartition optimale des risques et rôle de la société dédiée dans la structuration du financement
- Financement de projet et crise financière

Marc Derycke

Director

DELOITTE

12h45 Déjeuner

14h15 Retour d'expérience

PPP et infrastructures de santé : exemple de la maison de repos et de soins de Huy

- Pourquoi recourir au marché de promotion ?
- Quels critères de décision et caractéristiques de l'offre retenue ?
 - Quelle prise en compte des contraintes publiques ?
 - Quel financement ?
- Quel est le montage juridique choisi ?

Jean-François Ronveaux

Secrétaire général

CHRH

Bruno Verbaere

Directeur commercial

BOUYGUES BELGIUM

15h30 Pause-café

15h45 Retour d'expérience

Le Palais des Congrès de Bruxelles ou le projet « Square »

- Quelles sont les grandes lignes de la structure de l'opération de rénovation et de mise en exploitation ?
- Quelles procédures pour la sélection des candidats ?
- Quelles contraintes prendre en considération ?
- Quels sont les facteurs, les outils et les clés du succès de l'opération ?
- Comment situer ce partenariat par rapport aux figures juridiques pratiquées en matière de PPP en Belgique ?

Éric Gillet

Avocat Associé

CMS DEBACKER

17h00 Clôture de la formation